

**Lignes directrices
recommandées touchant
le langage et
la terminologie
à l'endroit des
PERSONNES HANDICAPÉES**

Manuel à l'intention des professionnels
responsables des nouvelles



Canadian Association of Broadcasters
L'Association canadienne des radiodiffuseurs

RTNDA  ACDIRT
Radio-Television News Directors Association of Canada
Association Canadienne des Directeurs de l'Information Radio-Télévision

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Notre Objectif	4
Ce que vous trouverez dans ce manuel	5
Les personnes handicapées au Canada	5
Certaines directives générales sur l'emploi du langage et de la terminologie.....	6
L'Approche envers les reportages concernant les personnes handicapées	8
Quelques simples directives concernant les entrevues avec des personnes handicapées.....	10
Bibliographie	11
Organismes consultés	11
Glossaire	12

NB – L'annexe est détachable aux fins de référence.

INTRODUCTION

Ce manuel contient des recommandations sur le langage et la terminologie recommandés lorsqu'on fait référence aux personnes handicapées dans les émissions de nouvelles. Il s'inspire de la recherche effectuée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs au nom des radiodiffuseurs privés canadiens et d'une consultation auprès des personnes handicapées et des journalistes des médias électroniques canadiens.

Ce manuel se veut ni un code de l'industrie, ni des règlements obligatoires. Son but vise plutôt à familiariser les professionnels responsables des nouvelles avec la terminologie préférée des personnes handicapées au Canada. Il n'est pas recommandé pour d'autres catégories d'émissions, telles les comédies et les émissions dramatiques.

Bien que nous ayons tenté d'élaborer un manuel le plus complet possible, l'Association canadienne des radiodiffuseurs et l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision reconnaissent que les recommandations mises de l'avant ici ne peuvent s'appliquer nécessairement dans chaque cas, et que le langage et la terminologie présentés évoluent constamment.

Le glossaire inclus dans ce manuel fournit une liste de terminologie et de références recommandés; quoique la terminologie utilisée sera guidée dans chaque cas par le contexte du reportage et des événements couverts, notre objectif est de traiter des préoccupations clés de la communauté des personnes handicapées canadiennes en éliminant le langage inapproprié des émissions de nouvelles produites et présentées par nos membres.

En 2005, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a commandé une étude de recherche sur *La présence, la représentation et l'intégration des personnes handicapées dans les émissions de télévision*. Cette étude s'inscrivait dans le cadre plus large du plan d'action élaboré par le Comité mixte des questions sociétales de l'ACR dans le but de favoriser l'inclusion de personnes handicapées au sein de l'industrie, et de traiter des questions se rapportant à leur représentation dans la programmation.

Le rapport de l'étude fait état d'entrevues avec au-delà de 50 représentants d'organismes consacrés aux personnes handicapées à travers le Canada, lesquels nous ont fait part de leurs points de vue sur la façon dont les personnes handicapées sont représentées dans les émissions canadiennes, notamment les nouvelles et les dramatiques.

Une des principales conclusions saillantes découlant de l'étude est la suivante :

La représentation négative ou stéréotypée des personnes handicapées se poursuit, autant dans les dramatiques que dans les émissions de nouvelles. ... La représentation dans les émissions de nouvelles est considérée comme un problème plus important que la représentation dans les dramatiques, et elle est attribuée en partie à la façon blessante ou inappropriée de parler des personnes handicapées lors des reportages.

Pour résumer, cette étude révèle que simplement par le choix de mots, les émissions de nouvelles et les histoires – même par mégarde ou par accident – peuvent perpétuer des stéréotypes et des mythes à l'endroit des personnes handicapées. Tel que mentionné par les personnes handicapées interrogées dans le cadre de la recherche,

Compte tenu de leur faible présence à l'écran, il est d'autant plus important que les personnes handicapées soient représentées de manière juste, fidèle et complète.

Ce sont les événements et les gens exceptionnels qui attirent l'attention.

Nous ne voulons pas être extraordinaires. Nous voulons être normaux.

C'est le problème qu'on doit présenter et non la personne.

NOTRE OBJECTIF

Les radiodiffuseurs privés du Canada tiennent à accroître la diversité au sein du système de radiodiffusion, tant à l'écran que derrière celui-ci. La recherche effectuée dans le cadre de l'étude nous a permis d'en apprendre énormément et de constater les préoccupations des Canadiens handicapés, jetant ainsi les bases nécessaires aux partenariats et à l'action dans le futur.

Pour traiter de cette préoccupation, l'ACR a fait équipe avec l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision (ACDIRT) pour élaborer ce manuel à l'intention des professionnels responsables des nouvelles à la radio et à la télévision sur l'emploi du langage et de la terminologie préférés lorsqu'on fait référence aux personnes handicapées.

La diffusion des nouvelles constitue un élément puissant des médias canadiens et c'est un principe fondamental que tous les sujets abordés dans le cadre des nouvelles soient traités de façon équitable et avec dignité et respect. En suivant les recommandations indiquées dans ce manuel, les professionnels responsables des nouvelles radiodiffusées mettront en pratique des mesures visant à faire disparaître les obstacles et éliminer les stéréotypes auxquels s'affrontent les personnes handicapées.

De plus, les professionnels responsables des nouvelles pourront ainsi prendre des mesures pour faire avancer l'objectif d'inclure les personnes handicapées à la société canadienne.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) est le porte-parole national des radiotélédiffuseurs privés du Canada. Elle représente la grande majorité des services de programmation privés canadiens, y compris les stations de radio et de télévision, les réseaux et les services de télévision spécialisée, payante et à la carte.

L'Association des directeurs de l'information radio-télévision (ACDIRT) est le porte-parole des journalistes des médias électroniques au Canada. Elle représente plus de 400 directeurs de nouvelles, reporters, producteurs, éducateurs, étudiants et associés de l'industrie à travers le pays.

CE QUE VOUS TROUVEREZ DANS CE MANUEL

L'élaboration de ce manuel s'est faite avec l'apport de 13 organismes constituant un échantillon représentatif des personnes handicapées au Canada, tous ayant été consultés lorsque l'ACR a effectué son étude de recherche en 2005.

En plus de signaler la terminologie recommandée, y compris une section détachable pour vous faciliter la tâche, ce manuel contient des renseignements supplémentaires importants au sujet des Canadiens handicapés, comme des moyens suggérés d'aborder les reportages de nouvelles et quelques suggestions sur la façon de s'entretenir directement avec les personnes handicapées.

LES PERSONNES HANDICAPÉES AU CANADA

Une incapacité constitue une limitation fonctionnelle, une réduction de la capacité d'un individu d'accomplir des activités considérées comme normales pour un être humain. Selon les données les plus récentes, il y a au-delà de cinq millions de Canadiens handicapés, ce qui représente environ 15 % de la population, et au-delà de 3 millions de Canadiens s'occupent de fournir des soins à quelqu'un de leur famille ou à un ami handicapé (*L'incapacité au Canada : un profil en 2001*, RHDSC, 2001).

Il s'agit d'un nombre non négligeable de Canadiens, qui augmente d'ailleurs à mesure que notre population vieillit.

Comme tous les autres Canadiens, de toutes les origines, les Canadiens handicapés écoutent quotidiennement les émissions de nouvelles pour s'informer non seulement de ce qui s'est passé dans leur collectivité et dans le monde, mais aussi pour y voir et y entendre le reflet d'eux-mêmes.

CERTAINES DIRECTIVES GÉNÉRALES SUR L'EMPLOI DU LANGAGE ET DE LA TERMINOLOGIE

Les substantifs « handicapé » ou « déficient » sont utilisés pour qualifier une condition en particulier ou un obstacle créé par le milieu. Puisque les gens ne se résument pas à leur condition, il y a lieu d'éviter des termes comme « les invalides » ou « les handicapés ». Il est recommandé d'utiliser l'expression *personnes handicapées*, *personnes avec une déficience*.

La règle générale se résume comme suit : la *personne* d'abord.

On accorde la priorité à la *personne*. Le *handicap*, la *déficience* est un aspect secondaire.

Donc, un reportage hypothétique de nouvelles qui s'ouvre sur la déclaration

« *Aujourd'hui, les droits des invalides devenaient le point central des délibérations d'un comité parlementaire...* »

devient

« *Aujourd'hui, les droits des personnes handicapées devenaient le point central des délibérations d'un comité parlementaire...* »

Dans le même ordre d'idées, il est conseillé d'éviter les mentions qui traitent les personnes handicapées avec condescendance ou dénotent de la pitié, ou encore qui les victimisent ou les insultent. Il s'agit d'expressions comme « souffre de », « fut frappé de », « est confiné à » ou « est atteint de » qui ont tendance à qualifier les personnes handicapées comme étant des personnes souffrantes, malades ou ayant constamment besoin de soins médicaux.

En réalité, ce n'est généralement *pas* le cas.

Notre reportage hypothétique de nouvelles pourrait s'enchaîner avec « *Trois témoins sourds, ainsi qu'un confiné à un fauteuil roulant et un souffrant d'une infirmité motrice cérébrale ont comparu devant le Comité...* »

alors qu'il serait préférable de dire

« *Trois témoins qui sont sourds, une personne utilisant un fauteuil roulant et une personne ayant une infirmité motrice cérébrale ont comparu devant le Comité...* »

Ou, plus simplement,

« *Plusieurs personnes handicapées ont comparu devant le Comité* ».

Bien entendu, cet exemple de l'emploi approprié de la terminologie suppose que la mention des personnes et de leurs déficiences respectives est pertinente au reportage.

Dans bien des cas, il se peut que la mention d'une déficience dans un reportage ne soit pas pertinente, tout comme il serait autant sans pertinence de mentionner dans un reportage qu'une personne a la peau foncée ou les yeux bruns.

Les questions qu'un journaliste devra se poser lorsqu'il rédige ou rapporte une nouvelle concernant une personne handicapée sont les suivantes :

- ◆ **A-t-on d'abord présenté la personne?**
- ◆ **Le reportage communique-t-il le principe de l'inclusion de la personne à la société, ou la sépare-t-il de quelque façon du reste de la société?**
- ◆ **La mention du handicap de la personne a-t-elle une pertinence pour le reportage?**

De plus, ce n'est pas toutes les déficiences qui sont *visibles*. Il existe également tout un éventail de déficiences *invisibles*, qu'il s'agisse de difficultés d'apprentissage, de déficiences sur le plan de la santé mentale, ou de déficience intellectuelle.

Les mêmes règles générales s'appliquent :
on remplacera :

« Des personnes souffrant de troubles d'apprentissage et des maladies mentales ont également comparu devant le Comité pour énoncer leurs préoccupations... »

par

« Des personnes ayant des difficultés d'apprentissage et des troubles de santé mentale ont également comparu devant le Comité pour énoncer leurs préoccupations... ».

Outre les termes « personne(s) handicapée(s) » ou « individu(s) handicapé(s) », qui sont ceux généralement acceptés, on peut, dans le cas de reportages concernant des occupations ou des compétences en particulier, ou d'autres qualificatifs, utiliser un terme plus précis, ou une référence personnelle comme « employés » handicapés, « athlètes » handicapés, etc.

Mais, ce sera toujours...

la personne d'abord.

L'APPROCHE ENVERS LES REPORTAGES CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Selon le rapport d'étude de l'ACR, les reportages concernant des personnes handicapées ont tendance à se centrer sur l'aspect de l'intérêt humain plutôt que sur les questions qui préoccupent les personnes handicapées, comme le transport et les obstacles économiques.

De plus, un reportage axé sur l'aspect de l'intérêt humain concernant une personne handicapée se transforme souvent en un reportage sur un individu qui « surmonte héroïquement » une déficience ou qui réalise un objectif « contre vents et marées » étant donné sa déficience.

Passons à la suite de notre reportage au sujet du comité parlementaire :

« Une discussion acharnée s'est déclenchée lorsqu'un témoin qui a surmonté des obstacles incroyables en raison de sa cécité et de sa déficience physique pour obtenir son diplôme en droit et défendre les droits des personnes handicapées... »

devient

« Une discussion acharnée s'est déclenchée entre un témoin et un député au sujet du droit des personnes handicapées au transport accessible. En tant qu'avocat représentant les droits des personnes handicapées, le témoin... ».

En effet, la nouvelle approche envers ce reportage centre l'attention sur l'enjeu et non le handicap. Bien qu'il puisse être tentant de représenter les personnes handicapées sous l'angle de l'héroïsme ou de la tragédie, cette approche a tendance à exclure ou à marginaliser les personnes handicapées, car elle met l'accent sur la déficience plutôt que sur les autres qualités de la personne.

On peut aussi favoriser l'inclusion des personnes handicapées en leur demandant leurs points de vue sur les reportages de la journée, qu'il s'agisse, entre autres, de politique, d'économie, d'environnement ou d'affaires mondiales.

Souvent, nous ne savons pas trop comment communiquer avec une personne handicapée, et c'est là une des raisons pour lesquelles il y a très peu de personnes handicapées dans les émissions de nouvelles, que ce soit en tant que spécialistes sur un sujet qui sont interviewés pour communiquer leurs connaissances, ou en tant que citoyens à qui on demande leur opinion.

Les participants s'entendent pour dire qu'il faut d'abord bâtir la communication et les contacts entre les radiodiffuseurs et la communauté des [personnes] handicapé[e]s avant de penser proposer aux radiodiffuseurs des mesures d'intervention.

QUELQUES SIMPLES DIRECTIVES CONCERNANT LES ENTREVUES AVEC DES PERSONNES HANDICAPÉES

Règle générale, décontractez-vous. Il est tout à fait acceptable d'utiliser de simples expressions de tous les jours comme « ça m'a fait plaisir de vous parler » ou « on se voit plus tard » avec une personne sourde ou aveugle. Cela ne devrait pas vous gêner.

Lorsque vous parlez avec une personne handicapée, assurez-vous de lui parler directement et non à son interprète ou à sa personne accompagnante.

Offrez de lui serrer la main lorsqu'il ou elle vous est présenté(e). Les personnes ayant un usage limité de leurs bras ou un bras artificiel peuvent vous serrer la main.

Offrez d'aider une personne handicapée si vous estimez approprié de le faire, mais attendez qu'il ou elle accepte votre offre avant de l'aider. Ne faites pas simplement pousser le fauteuil roulant ou toucher la personne sans d'abord demander. Ne prenez pas pour acquis qu'il ou elle a besoin d'aide. Demandez d'abord.

Une personne handicapée peut prendre plus de temps pour répondre, faire des observations ou poser des questions. Faites preuve de patience et de considération. Ne finissez pas ses phrases et ne complétez pas ses pensées. Si une personne éprouve de la difficulté à parler, demandez-lui de préciser si vous n'avez pas compris.

Effectuez votre entrevue avec une personne handicapée de la même manière qu'avec n'importe qui d'autre, et gardez-vous d'utiliser des termes condescendants ou d'autres termes inappropriés. Si la personne est en fauteuil roulant,

demandez-lui simplement si elle préfère que vous soyez assis. Évitez le sensationnalisme et la pitié et ne mettez pas la personne handicapée sur un piédestal.

Centrez-vous sur le reportage et les questions qui en découlent. Si le reportage porte sur une question liée au handicap et la personne que vous interviewez est handicapée, il peut être tout à fait de mise de lui poser des questions sur sa propre expérience quant à l'enjeu faisant l'objet du reportage. Cependant, vous devez d'abord vous interroger sur la pertinence de commentaires se rapportant à la déficience si ce n'est pas le point central du reportage.

Si un reportage de nouvelles sur des personnes handicapées porte également sur des personnes *non handicapées*, on devrait utiliser ce terme plutôt que le terme « normal », car ce dernier peut laisser entendre par inadvertance que les personnes handicapées sont « anormales », ce qui est tenu pour un terme offensant.

Si vous prévoyez faire une entrevue avec une personne handicapée et vous êtes incertain quant au langage et au comportement appropriés, ou vous n'êtes pas à l'aise, communiquez avec un organisme qui défend les intérêts des personnes handicapées. Ils ont du personnel qualifié et/ou des renseignements sur leur site Web qui pourront répondre à vos questions et calmer vos préoccupations.

BIBLIOGRAPHIE

American Psychological Association,
Removing Bias in Language,
www.apastyle.org.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs,
*La Présence, la représentation et l'intégration
des personnes handicapées dans les émissions
de télévision*, [http://www.cab-acr.ca/french/
research/05/sub_sep1605_research.htm](http://www.cab-acr.ca/french/research/05/sub_sep1605_research.htm).

Ressources humaines et Développement
social Canada, *L'incapacité au Canada : un-
profil en 2001; Le pouvoir des mots et des im-
ages : Conseils généraux pour une
représentation adéquate des personnes handi-
capées*, 2003, www.rhdsc.gc.ca.

U.S. Department of Labor,
Office of Disability Employment Policy,
*Communicating With and About People with
Disabilities*, [http://www.dol.gov/odep/pubs/
fact/comucate.htm](http://www.dol.gov/odep/pubs/fact/comucate.htm).

United Cerebral Palsy,
*Ten Commandments of Etiquette for
Communicating with People with Disabilities*,
[http://www.ucp.org/ucp_generaldoc.cfm/
1/9/6573/6573-6573/190](http://www.ucp.org/ucp_generaldoc.cfm/1/9/6573/6573-6573/190).

ORGANISMES CONSULTÉS

Advocates for Sight Impaired Canadians
Alliance for Equality of Blind Canadians
Association multi-ethnique pour l'inté-
gration des personnes handicapées
British Columbia Paraplegic Association
Association canadienne des centres de vie
autonome
La Société canadienne de l'ouïe
Association canadienne des paraplégiques
INCA
Confédération des personnes handicapées
du Québec
Troubles d'apprentissage – Association
canadienne
Réseau national pour la santé mentale
Personnes d'abord du Canada
Regroupement des aveugles et amblyopes
du Québec

GLOSSAIRE DU LANGAGE ET DE LA TERMINOLOGIE RECOMMANDÉS

Tout en recommandant un langage et une terminologie spécifique dans les émissions de nouvelles, l'Association canadienne des radiodiffuseurs et l'Association des directeurs de l'information radio-télévision souligne que :

- 1) La terminologie juridique et le nom légal des groupes et associations demeurent inchangés dans les reportages de nouvelles.
- 2) Le contexte du reportage peut déterminer le choix du langage et de la terminologie utilisée. Par exemple, certains sujets de reportage peut comprendre des personnes handicapées qui s'identifient elles-mêmes d'une façon autre que le langage recommandé. De façon à respecter leur préférence, le terme choisi serait utilisé.
- 3) Les reportages de nouvelles peuvent faire appel au langage et a la terminologie recommandés tout en tenant compte de la perspective unique du sujet traité et des événements couverts. Par exemple, les points de vue et les citations des personnes interrogées dans le cadre d'un reportage seraient rapportés tels quels.

Veillez détacher le glossaire aux fins de référence. Pour en imprimer des copies supplémentaires, veuillez consulter le site Web :

<http://www.cab-acr.ca/french/social/diversity/disabilities.shtm>

Glossaire du langage et de la terminologie recommandés à l'endroit des personnes handicapées

Il n'est pas recommandé d'utiliser

Anomalie ou déficience congénitale, difformité

Les aveugles, les déficients visuels, les malvoyants

Confiné à un fauteuil roulant

Infirmes ou estropiés

Les sourds-muets, les sourds et muets

Déficient auditif, malentendant

Un épileptique

Les handicapés, un handicap

Stationnement pour handicapés

Salle de bain/toilette pour handicapés

Des mentions particulières quant à la santé mentale et au bien-être, comme fou, déséquilibré, malade mental, maladie mentale, névrotique, névrose, psychotique

Invalide

Atteint d'une difficulté d'apprentissage, trouble d'apprentissage, atteint de dyslexie

Attardé mental, attardé, déficience mentale, défectueux mental, déficient intellectuel, débile

Déficience physique

Souffre de, atteint de, affligé par, frappé par, etc.

Victime de (d'une condition comme la sclérose en plaques, d'un accident cérébro-vasculaire, d'une infirmité motrice cérébrale)

Il est recommandé d'utiliser

Personne née avec une déficience

Personne qui est aveugle, personne ayant une déficience visuelle

Personne qui utilise un fauteuil roulant, ou utilisateur de fauteuil roulant

Personne handicapée, personne ayant une déficience handicap moteur, personne ayant une lésion médullaire, etc.

Le terme « personne sourde » constitue le terme approprié.

Personne ayant une déficience auditive, personne malentendante handicap auditif

Personne ayant l'épilepsie

Personne handicapée, personne avec limitation fonctionnelle (le handicap proprement dit tient aux conditions du milieu, p. ex. Cette personne fait face à un handicap en raison des attitudes négatives ou du manque d'accessibilité.)

Stationnement accessible

Salle de bain/toilette accessible

Personne ayant une déficience intellectuelle, personne aux prises avec la dépression / la schizophrénie, etc. La terminologie concernant la santé mentale varie de pays en pays. Il est recommandé de vérifier.

Personne handicapée, personne avec limitation fonctionnelle

Personne ayant une/des difficulté(s) d'apprentissage

Personne ayant une déficience intellectuelle; plusieurs pays utilisent l'expression « personne ayant un handicap développemental »

Personne handicapée, personne avec limitation fonctionnelle

Personne handicapée, personne ayant (une condition en particulier)

Personne ayant (une condition en particulier), ou personne qui a eu un accident cérébro-vasculaire

Pour imprimer des copies supplémentaires de ce glossaire, veuillez consulter le site web :
<http://www.cab-acr.ca/french/social/diversity/disabilities.shtm>



Canadian Association of Broadcasters
L'Association canadienne des radiodiffuseurs

RTNDA | ACDIRT
Radio-Television News Directors Association of Canada
Association Canadienne des Directeurs de l'Information Radio-Télévision